



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
9 janvier 2007
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 19 octobre 2006, à 15 heures

Président : M. Acharya (Népal)

Sommaire

Point 33 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-57861 (F)



La séance est ouverte à 15 h 50.

Point 33 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

1. **Le Président** informe la Commission que le point 33 a été attribué à la Quatrième Commission comme de coutume, mais aussi à la Sixième Commission car les compétences juridiques de celle-ci sont requises pour l'examen du projet de convention sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission de l'Organisation des Nations Unies (A/60/980, annexe III) rédigé par le Groupe d'experts juridiques sur la question de la responsabilité des fonctionnaires de l'ONU et des experts en mission ayant commis des infractions pénales dans le cadre d'opérations de maintien de la paix. Après des consultations conjointes, les bureaux des deux Commissions ont demandé au Président de l'Assemblée générale une répartition plus précise des travaux relatifs à ce point de l'ordre du jour.

2. L'orateur invite le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix à faire rapport sur l'évolution de cette question essentielle pour l'Organisation depuis la dernière séance consacrée par la Commission à l'examen des rapports du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/60/19 et Add.1) et l'adoption des résolutions 60/263 et 60/289. Le Sous-Secrétaire général sera disponible à la fin de la séance pour un dialogue informel avec les membres de la Commission.

3. **M. Guéhenno** (Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix) dit que l'ampleur des opérations de maintien de la paix des Nations Unies a évolué plus que jamais au cours de l'année écoulée, leur nombre atteignant 18 et leurs effectifs dépassant 93 000 agents et devant monter à 112 000 à l'issue des déploiements en cours au Liban et au Timor-Leste, voire 140 000 en cas d'opération au Darfour. Cent dix États Membres fournissent des policiers et militaires, dont certains pour la première fois; l'inclusion d'une composante navale dans une des opérations est une autre première.

4. L'ampleur des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dont le budget atteint presque 6 milliards de dollars, et leur visibilité internationale sont sans précédent. Cela traduit l'engagement des États Membres dans une approche collective de la

réponse aux conflits. Toutefois, cette approche doit permettre des réponses souples adaptées à la diversité des situations sur le terrain : maintien de l'ordre au Timor-Leste, contrôle d'un cessez-le-feu au Liban, opération d'assistance électorale la plus importante jamais menée en République démocratique du Congo, aide pour le relèvement et la réforme au nouveau Gouvernement d'Haïti ou encore transition entre une opération des Nations Unies et une opération conduite par l'Union européenne au Kosovo. Néanmoins, souplesse ne signifie pas incohérence, et il faudra toujours chercher le bon équilibre entre l'engagement mondial et l'exécution concrète.

5. La forte demande d'opérations de maintien de la paix montre que l'amélioration de la planification et du déploiement a inspiré confiance aux États Membres. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies peuvent être rapides et efficaces lorsque la volonté politique est là, comme en témoignent les récentes interventions au Libéria, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et dans le sud du Liban.

6. Ce niveau d'activité sans précédent montre en outre qu'on comprend mieux ce que le maintien de la paix peut et ne peut pas faire : il n'a jamais été censé remplacer un processus politique ni les efforts de rétablissement de la paix d'un gouvernement. Cela est très bien illustré par le cas de la première femme élue à la tête d'un État africain, la Présidente du Libéria, qui a dirigé une coopération très efficace avec la mission de maintien de la paix des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux.

7. Les contingents des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont appris à mieux travailler ensemble grâce à une meilleure compréhension des efforts requis des nombreux acteurs internationaux et de différents secteurs pour passer du rétablissement à la consolidation de la paix, à mesure que les besoins et les perspectives des pays évoluent. L'exemple qui illustre le mieux la nécessité d'une coopération avec les organisations régionales est le partenariat entre le Département des opérations de maintien de la paix et l'Union africaine, en particulier au Soudan, qui a débouché sur la constitution d'une équipe d'intervention commune intégrée. Dans le même temps, la coopération avec l'Union européenne a continué d'évoluer, par exemple avec l'assistance électorale fournie par celle-ci en République démocratique du Congo ou la présence militaire dirigée

par l'OTAN au Kosovo et en Afghanistan, où les Nations Unies n'avaient qu'une présence civile.

8. Aujourd'hui, la question est de savoir comment répondre à la demande mondiale de maintien de la paix : cette réponse aura des incidences sur l'avenir des opérations de maintien de la paix, sur les compétences et le champ d'action de l'Organisation des Nations Unies et sur la vie de millions de personnes. Elle doit être axée sur deux priorités stratégiques.

9. La première est d'améliorer la gestion du dispositif de maintien de la paix, avec plus de professionnalisme et d'efficacité, conformément au programme de réforme exposé par l'orateur l'an dernier dans le document intitulé *Peace Operations 2010*. Il y a eu des progrès dans plusieurs domaines durant l'année écoulée.

10. Dans le domaine du personnel, par exemple, la mesure de réforme la plus importante serait la création d'un corps de 2 500 agents civils de maintien de la paix, qualifiés, expérimentés et formés aux règles de l'Organisation, dont le contrat serait reconduit de mission en mission, ce qui permettrait aux Nations Unies de disposer enfin, pour le maintien de la paix, d'une base stable de cadres intermédiaires indispensables pour toute opération de terrain. Cette proposition est maintenant soumise à l'Assemblée dans le cadre du programme de réformes du Secrétaire général.

11. Tout aussi importants sont les compétences et l'effectif permanent des policiers et militaires qui se sont révélés indispensables dans les récentes opérations. Le recrutement des membres de la force de police permanente a déjà bien avancé et, en première étape, 25 spécialistes exceptionnellement qualifiés seront en poste dès le milieu de 2007. Toutefois, au Siège, la gestion du deuxième déploiement militaire le plus important du monde repose sur 12 chargés de planification seulement, dont la tâche est écrasante, et il est urgent que l'Assemblée s'occupe du renforcement de la Division militaire du Département.

12. L'efficacité du personnel de maintien de la paix dépend bien sûr de sa formation. De meilleurs stages ont été mis au point et proposés l'an dernier par le Service intégré de formation et par une équipe basée à Brindisi, dont un des éléments clefs est la formation et la nomination de cadres de terrain hautement qualifiés.

13. La sécurité du personnel de maintien de la paix reste une préoccupation constante. Le Département collabore étroitement avec d'autres départements et avec les structures de terrain pour évaluer et réduire les risques et explore la possibilité d'une veille technique dans les zones particulièrement dangereuses, mais la sécurité est toujours incertaine.

14. Dans le domaine de la doctrine, le Département a mis en place un cadre pour l'intégration des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques dans les directives opérationnelles. Une fois achevé, son document d'orientation fondamental, énonçant les principes essentiels, les objectifs et les conditions du succès du déploiement et du retrait des missions de paix des Nations Unies remplacera les directives de caractère très général qui datent de 1995. Le Département a par ailleurs créé un Intranet accessible depuis les 18 missions pour faciliter l'échange de connaissances entre tous les membres du personnel; une version améliorée qui permettra une rétroinformation depuis le terrain sera bientôt disponible.

15. Le Département a constaté qu'il devait appliquer une approche d'équipe intégrée dans un cadre organisationnel solide pour gérer ses effectifs considérables et dispersés. Suite à un audit du Bureau des services de contrôle interne, il va formuler des propositions concrètes pour renforcer ses capacités de gestion et faire une étude de tous ses processus administratifs.

16. Afin de promouvoir la responsabilisation, le Département a renforcé des capacités de détection précoce des irrégularités. Des équipes de surveillance et de discipline ont été mises en place au Siège et dans huit missions, et d'autres seront créées. Des directives concernant le traitement des écarts de conduite ont été distribuées aux missions et un système de suivi et d'enquête a été établi au Siège. Le Département est en train de mettre au point d'autres directives et normes et de réviser le projet de modèle de memorandum d'accord sur la fourniture de contingents. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix reprendra sa session d'examen de la question de l'exploitation sexuelle.

17. La réforme de la passation des marchés se poursuit avec la mise en place de processus plus rationnels et efficaces de contrôle des marchés. Un groupe d'examen des demandes et un bureau de conseil

aux missions pour la passation de marchés sur le terrain ont été créés et une formation spéciale pour les responsables de la passation des marchés a été mise au point. Le regroupement régional de la logistique et le recours à la sous-traitance ont accru l'efficacité. Les méthodes de gestion de l'information du Département ont été révisées et un nouveau système intégré à l'échelle de l'Organisation facilitera la gestion et la vérification globales des données.

18. La seconde priorité stratégique du Département est d'accélérer son désengagement. Il faut améliorer les conditions d'un retrait viable pour pouvoir faire face à de nouvelles demandes. Un engagement politique renforcé des acteurs internationaux et nationaux est souvent la voie la plus rapide vers un retrait viable. Pour réduire le nombre de missions et assurer une stabilité durable après son retrait, le Département doit davantage se concentrer sur le cœur de son métier et améliorer et renforcer son appui à l'établissement d'institutions et de processus nationaux viables.

19. La réforme du secteur de la sécurité ne peut réussir que si elle fait partie d'une stratégie de sécurité nationale englobant la reconstruction, la gouvernance, les droits de l'homme et la consolidation. La participation des États Membres, des acteurs multilatéraux et des institutions internationales de financement est indispensable pour une réforme globale et viable du secteur de la sécurité. Néanmoins, si le Département n'améliore pas le niveau et la qualité de sa contribution à cette réforme d'ensemble, les opérations de maintien de la paix devront être prolongées ou, pire encore, renouvelées.

20. Pour réduire le nombre des opérations de maintien de la paix il faut aussi renforcer les partenariats. Des partenariats efficaces complètent les efforts du Département en apportant des éléments, tels que la revitalisation de l'économie et la réintégration durable, qui sont essentiels pour la consolidation de la paix après les conflits et pour lesquels le Département est démuné. Bien qu'elle soit encore récente et limitée par la réglementation opérationnelle, la programmation conjointe avec d'autres entités du système des Nations Unies permet d'employer plus efficacement les ressources collectives. Le Département doit réviser les règlements qui limitent la coopération pratique et offrir plus d'incitations aux partenaires de l'Organisation pour les encourager à développer leurs programmes coordonnés. L'examen interinstitutions de la planification intégrée des missions a amélioré le

recensement des possibilités de programmation conjointe et la cohérence de l'approche du Département. Le Département est en train de mettre au point des lignes directrices et des outils de formation pour l'application de la politique révisée de planification intégrée des missions.

21. Le maintien de la paix est aujourd'hui considéré comme une des activités principales des Nations Unies, comme en témoignent les débats collectifs et l'évolution des opérations sur le terrain. Les États membres ont pris d'importantes initiatives en réponse à cette nouvelle approche. Toutefois, la principale force qui milite en faveur d'un Département des opérations de maintien de la paix plus efficace et plus actif est la demande des peuples du monde entier qui veulent jouir du droit de vivre dans la sécurité et la dignité. Le document intitulé *Peace Operations 2010* trace la voie à suivre pour atteindre les objectifs du Département car, bien que des progrès aient été accomplis, il reste encore beaucoup à faire. L'orateur espère que la Commission continuera d'appuyer sa conception stratégique d'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La séance est levée à 16 h 10.